

Conditions générales de vente pour la formation

Désignation

MCA PROTOURISME est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du tourisme et de la relation client dont le siège social est situé au 157 avenue de Lyon, SIRET 51012850700041, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84 73 01 98 573 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Rhône-Alpes-Auvergne.

MCA PROTOURISME conçoit, élabore et dispense des formations inter et intra-entreprises, en Savoie, Haute-Savoie, Rhône-Alpes et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **MCA PROTOURISME** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels et attestation

Pour chaque formation, la société **MCA PROTOURISME** s'engage à fournir un document contractuel au client (devis ou convention suivant le besoin). Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une attestation individuelle de formation sera fournie aux apprenants en fin de formation.

Modalités

1

A chaque nouvelle demande, l'organisme de formation la société **MCA PROTOURISME** fait parvenir, au client, en double exemplaire une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Celle-ci est accompagnée d'un programme de formation. Le client engage l'organisme de formation en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

La société **MCA PROTOURISME** est également susceptible au moment de la commande de demander au client les nom, prénom et adresses email de chacun des Participants, ou toute autre information nécessaire à la bonne organisation de la prestation. C'est la société **MCA PROTOURISME** qui se charge d'adresser les convocations aux participants (dans le cas où ceux-ci n'auraient pas mail, ce document leur sera remis en main propre).

Délais d'accès : La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est au maximum de 60 jours ouvrés.

Accessibilité/ Conditions d'accueil :

L'organisme de formation la société **MCA PROTOURISME**, en collaboration avec son client, adapte les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation d'handicap.

La société **MCA PROTOURISME** s'assure auprès de l'entreprise d'accueil que la formation se déroule dans des conditions qui garantissent de bonnes prédispositions d'apprentissage ainsi que la sécurité des personnes. La société **MCA PROTOURISME**, se réserve le droit de rectifier l'organisation de son intervention si ces garanties ne sont pas respectées.

Une évaluation préalable sera faite par la société **MCA PROTOURISME**, pour identifier la conformité des locaux et les moyens mis à disposition notamment pour l'accueil de personnes handicapées.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **MCA PROTOURISME**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **MCA PROTOURISME** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **MCA PROTOURISME**.

Un acompte de 30% est à régler à la commande et le solde est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge et conditions financières

La formation peut être initiée et réglée directement par la structure ou faire l'objet d'une prise en charge externe.

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à PROTOURISME au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, PROTOURISME se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par PROTOURISME au Client.

Conditions de report d'une séance de formation

Le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute demande de report doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse chambery@protourisme.com

Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation de la formation

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation :

- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 20 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 30 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 H avant le début de la formation : 40 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 H avant le début de la formation : 50 % du coût total de la formation est dû.

** Les sommes perçues au titre de dédommagement ne sont pas imputables sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.*

Celles-ci sont spécifiées sur la facture, ou font l'objet d'une facturation séparée et ne doivent pas être confondues avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

En cas d'interruption de la formation :

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par **MCA PROTOURISME**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **MCA PROTOURISME** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **MCA PROTOURISME**.

Non-réalisation de prestation de formation

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, **MCA PROTOURISME** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, **MCA PROTOURISME** remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Condition de participation formation présentielle

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de **MCA PROTOURISME**, joint à la convocation.

Si la formation se déroule hors des locaux de **MCA PROTOURISME**, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les supports de communication ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de **MCA PROTOURISME**. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à **MCA PROTOURISME** sont utiles pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet de **MCA PROTOURISME**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part de la société par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant. Il suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin des mails.

MCA PROTOURISME informe le client qu'il peut être effectué sur le site internet un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par **MCA PROTOURISME**. Il autorise **MCA PROTOURISME** à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Communication et publicité

MCA PROTOURISME se réserve le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **MCA PROTOURISME** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Chambéry.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande.

Alexia Mercorelli, présidente

Fait à Chambéry, le 02/01/2025

